



FICHE D'INSCRIPTION STAGE D'ARBITRE

Commission Départementale des Arbitres Marqueurs Chronométrateurs
Comité de Basket-ball du Maine et Loire – Saison 2010/2011

Choix du stage suivi

**Les lieux des stages ne sont pas définis et vous seront communiqués ultérieurement.
Cette fiche est à retourner impérativement à la C.D.A.M.C. avant le 25 août 2010.**

Formation initiale (futurs arbitres officiels) :

- « Préparation » du vendredi 10 septembre 2010 à 18h30 au dimanche 12 septembre 2010 à 12h30
 « Suivi » le samedi 18 décembre 2010 de 8h30 à 15h

Formation continue :

- « Nouveaux arbitres » le samedi 25 septembre 2010 de 9h à 19h
 « Recyclage 2 samedis » les samedis 02 octobre 2010 et 16 octobre 2010 de 8h30 à 17h
 « Recyclage 2 samedis » les samedis 06 novembre 2010 et 20 novembre 2010 de 8h30 à 17h
 « Perfectionnement » du vendredi 25 février 2011 à 19h au dimanche 27 février janvier 2011 à 12h30

Détection :

- « Espoirs » du vendredi 25 février 2011 à 19h au dimanche 27 février 2011 à 12h30

Pour les stages se terminant le dimanche :

restera manger le dimanche midi

OUI - NON

Etat civil

NOM - Prénom : Club :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Email : Date de naissance :

Autorisation parentale (stagiaires mineurs)

Je soussigné(e) agissant en qualité de autorise / n'autorise pas (*) le responsable du stage à donner en mon nom, lieu et place, toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical dans le cas où mon enfant dont l'identité est déclinée ci-dessus serait victime d'un accident ou d'une maladie aigue à évolution rapide pendant la durée du stage.

En cas de souci, je demande au responsable du stage de contacter au

Date et signature du représentant légal :

(*) Rayer la mention inutile

Consignes importantes

- ✓ Toute personne participant à un stage d'arbitres organisé par la C.D.A.M.C. doit avoir signé pour la saison en cours une **licence joueur** l'autorisant à pratiquer le basket-ball.
- ✓ Ne pas oublier de lire et signer le règlement intérieur au verso (pour les mineurs, signature des parents).
- ✓ L'heure de début indiquée plus haut correspond à **l'heure de début du stage**. Accueil une demi-heure avant.
- ✓ Merci de vous munir **d'un sac de couchage**, du nécessaire de toilette, d'une tenue de sport, sifflet, papier, crayon.

Fait à le

Cachet et signature du club obligatoires

Signature du stagiaire (et des parents pour les mineurs)

REGLEMENT INTERIEUR Saison 2010-2011
DES STAGES ORGANISES
PAR LE COMITE DE BASKETBALL DU MAINE ET LOIRE

NOM DU STAGIAIRE :

Article 1 -

Pour le bon déroulement du stage, chaque stagiaire devra se conformer aux conditions de participation rappelées ci-après, ainsi qu'aux consignes particulières énoncées en début de stage par le responsable de stage.

Article 2 -

L'organisation et le déroulement des stages s'effectuent sous la responsabilité du Comité de Basketball à l'égard des stagiaires. Seuls les candidats admis au bénéfice de la formation seront accueillis sur le site de la formation et pourront bénéficier d'une protection juridique. La présence de toute autre personne est donc formellement interdite sur les lieux de stage.

Article 3 -

Le Comité Départemental décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels qui se produiraient sur les lieux du stage.

Article 4 -

Par respect pour les cadres et pour les autres stagiaires, chaque candidat se conformera aux horaires des séances de travail, ainsi qu'aux horaires des repas.

Article 5 -

La consommation d'alcool est absolument interdite pendant toute la durée du stage. Aucune boisson alcoolisée ne sera servie durant les repas. De même, aucune consommation d'alcool ne sera tolérée dans l'environnement du stage.

Article 6 -

La consommation de cigarettes n'est pas autorisée durant les séances de travail. Les stagiaires désirant fumer attendront les pauses et le feront à l'extérieur des salles de cours et de sport.

Article 7 -

Tout stagiaire qui devra s'absenter ou quitter momentanément le stage, pour cause de cas de force majeure, ne pourra le faire qu'avec l'accord du chef de stage. En cas d'autorisation d'absence donnée par le chef de stage, une décharge sera signée par le stagiaire qui s'absente ou par les parents du stagiaire mineur.

Article 8 -

Le non respect de ce règlement peut entraîner le renvoi du stagiaire sans remboursement des frais de participation.

Fait à....., le/...../.....

Signature de l'intéressé ou du représentant légal
Précédée de la mention « bon pour accord »